

AVIS

AT.21.25.AV

Révision du plan de secteur de Huy-Waremme visant l'inscription d'une zone de dépendances d'extraction et de zones d'extraction en extension à la carrière du Troydo à OUFFET – Projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales

Avis adopté le 12/03/2021

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Initiateur :* SA Pierre bleue de Wallonie
- *Demandeur :* Gouvernement wallon
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* D.VIII.33 §4 du CoDT
- *Date de réception du dossier :* 15/02/2021
- *Délai de remise d'avis :* 30 jours
- *Portée de l'avis :* Ampleur et précision des informations que doit contenir le RIE
- *Audition :* 9/03/2021

Projet :

- *Localisation & situation au plan de secteur :* au lieu-dit « Troydo » - Zone d'extraction, zone agricole, zone forestière
- *Affectations proposées :* Zone de dépendances d'extraction, zone d'extraction
- *Compensation :* Zone d'extraction

Brève description du projet et de son contexte :

Cette demande de révision vise l'inscription au plan de secteur des zones suivantes en extension de la Carrière du Troydo :

- une zone d'extraction d'une superficie de 24,47 ha en lieu et place d'une zone agricole, d'une zone forestière et d'une zone de dépendances d'extraction, qui deviendra une zone d'espaces verts au terme de l'exploitation ;
- une zone d'extraction, d'une superficie de 10,28 ha en lieu et place d'une zone agricole, de zones forestières et de zones de dépendances d'extraction, qui deviendra une zone naturelle au terme de l'exploitation ;
- une zone de dépendances d'extraction d'une superficie de 0,38 ha en lieu et place d'une zone agricole. Cette inscription est compensée par la modification d'une partie de la zone de dépendances d'extraction en zone d'extraction.

L'objet de cette demande vise à garantir la pérennité de l'activité à long terme sur ce site d'extraction (pierre calcaire de type « petit granit » valorisable en tant que « pierre bleue » ornementale et, à titre subsidiaire, de la pierre calcaire valorisable en tant que roche destinée aux travaux de génie civil).

Il s'agit d'une procédure conjointe Plan-Permis.

AVIS


Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales concernant la révision du plan de secteur de Huy-Waremme visant l'inscription d'une zone de dépendances d'extraction et de zones d'extraction en extension à la carrière du Troydo à OUFFET.

Le Pôle valide le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales (RIE) qui reprend, complète et précise le contenu général fixé dans l'article D.VIII.33 §3 du CoDT.

Il demande que ce RIE comprenne une analyse approfondie des éléments suivants :

- la description de la méthode d'exploitation et l'éventuelle possibilité de diminuer ou de valoriser tous les résidus pierreux (chutes de pierre bleue, couches de roches contigües,...) qui résultent de cette méthode, sachant que ces éléments présentent une part importante des produits extraits ;
- l'impact des merlons sur le paysage, vu la situation générale de la carrière sur le sommet d'un tige, et l'ensemble des alternatives à ce propos (modification de l'exploitation, phasage d'exploitation, utilisation d'anciennes carrières à proximité,...) ;
- l'impact sur les zones agricoles vu la très bonne qualité des terres ;
- l'éventuelle possibilité d'affecter les zones d'extraction en zone agricole après exploitation.

Enfin, le Pôle tient à préciser que le présent avis ne présuppose pas des avis qui seront émis par le Pôle dans la suite de la procédure relative à ce dossier.



Samuël SAELENS
Président